



UNIS POUR L'ACCÈS À LA SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Clinique des Augustines s'engage à promouvoir la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement aux personnes handicapées.

Notre établissement suit 12 recommandations pour un meilleur accès aux soins des personnes vivant avec un handicap :

ART. 1 > Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même.

ART. 2 > Valoriser l'accompagnement.

ART. 3 > Exprimer les besoins.

ART. 4 > Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap.

ART. 5 > Construire une culture professionnelle commune.



ART. 6 > Coordonner le parcours de santé

ART. 7 > Organiser l'accès aux soins et à la prévention.

ART. 8 > Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires.

ART. 9 > Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement.

ART. 10 > Améliorer la réponse aux urgences médicales.

ART. 11 > Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication.

ART. 12 > Mettre en œuvre et évaluer la charte.

